



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

logement social

Question écrite n° 72193

Texte de la question

M. Maurice Leroy souhaite attirer l'attention de M. le ministre de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement sur la situation du logement social d'urgence. Malgré des crédits considérables déployés par le Gouvernement en matière de logement social et de prise en charge des personnes en grande difficulté, il semble que des mesures spécifiques au logement d'urgence soient nécessaires. En effet, en Loir-et-Cher comme dans beaucoup d'autres départements, avec l'apport financier des DDASS, la collectivité est parfois contrainte de proposer des solutions de chambres d'hôtel ou de logements meublés, parfois à des prix exorbitants au regard des conditions d'accueil, avec des règles de sécurité plus ou moins conformes. Dans le même temps, les offices d'HLM ne disposent pas des crédits nécessaires pour remettre en état la totalité des logements dont ils assurent la gestion. Une solution pourrait consister à pouvoir faire bénéficier de telles rénovations aux associations oeuvrant dans le logement d'urgence, devenant ainsi titulaires de baux et assumant des loyers modérés. Des conventions tripartites entre l'État, les offices HLM et les associations pourraient d'ailleurs fixer le cadre de ces nouvelles orientations en matière de politique sociale du logement en faveur des plus démunis. Il demande au Gouvernement les mesures qu'il entend mettre en oeuvre à ce sujet.

Données clés

Auteur : [M. Maurice Leroy](#)

Circonscription : Loir-et-Cher (3^e circonscription) - Union pour la Démocratie Française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 72193

Rubrique : Logement

Ministère interrogé : emploi, cohésion sociale et logement

Ministère attributaire : travail, relations sociales et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 août 2005, page 7631